

Conditions générales de sunrise surfmax

sunrise surfmax est une prestation de service Internet offrant aux particuliers («clients») la possibilité de surfer aux horaires déterminés par TDC Suisse SA («sunrise») contre versement d'un montant forfaitaire.

1. Validité, modifications, publication.

- 1.1. Les conditions générales de sunrise surfmax régissent l'utilisation de cette prestation et forment partie intégrante des conditions générales et du règlement d'utilisation des prestations Internet de sunrise. Les conditions générales de sunrise surfmax l'emportent sur les conditions générales et sur le règlement d'utilisation des prestations Internet de sunrise, à moins qu'elles ne contiennent une disposition divergente.
- 1.2. La version en vigueur des conditions générales de sunrise surfmax est publiée sur l'Internet l'adresse http://www.sunrise.ch/fr/gen_ter.htm
- 1.3. Les nouvelles versions mises à jour des conditions générales de sunrise surfmax entrent en vigueur aussitôt qu'elles sont publiées à l'adresse Internet mentionnée au chiffre 1.2. sunrise se réserve le droit de modifier en tout temps les conditions générales de sunrise surfmax.

2. Conditions pour l'utilisation de sunrise surfmax.

- 2.1. sunrise surfmax est réservé exclusivement aux «clients sunrise» select qui ont conclu un contrat avec sunrise en tant que fournisseur Internet et utilisent effectivement sunrise comme fournisseur Internet (Call by Call 10707 exclu) pour leur usage privé.
- 2.2. sunrise surfmax ne peut être utilisé qu'à partir d'un raccordement (numéro de téléphone) bénéficiant de l'abonnement, comportant au maximum une ligne (analogique) ou deux canaux (ISDN).

3. Utilisation de sunrise surfmax.

- 3.1. Dans le cadre de sunrise surfmax, le client est tenu de se conformer au règlement d'utilisation des prestations Internet de sunrise.

4. Rémunération.

- 4.1. Le client verse d'avance un montant mensuel forfaitaire de CHF 30.00 (TVA comprise). Le forfait est payable à la fin du mois précédant celui où la prestation sera utilisée.
- 4.2. Si le client ne s'acquitte pas de la taxe mensuelle, sunrise peut arrêter le service sunrise surfmax après un rappel resté sans résultat. Après le deuxième rappel, sunrise peut résilier le contrat avec effet immédiat et supprimer toutes les configurations nécessaires à l'utilisation de la prestation. Le montant forfaitaire prévu au chiffre 4.1 est dû jusqu'à la résiliation du contrat. Le remboursement est exclu.

5. Début, durée et fin du contrat.

- 5.1. sunrise surfmax peut être utilisé dès le jour ouvrable qui suit l'inscription, après l'envoi par sunrise au client d'une confirmation par e-mail. sunrise peut refuser des inscriptions sans indication de motifs.
- 5.2. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié au plus tôt trois (3) mois après sa conclusion. La résiliation doit être communiquée avant le 15 d'un mois pour la fin de ce mois. La résiliation doit être communiquée par le biais du service «sunrise account» sur Internet. Une résiliation par écrit est possible dans des cas exceptionnels.
- 5.3. sunrise est habilité à résilier le contrat sans communication et avec effet immédiat si le client est en demeure au sens du chiffre 4 des conditions générales de sunrise surfmax, n'est plus «client sunrise select» ou a utilisé sunrise surfmax de manière abusive.